

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-EN-AUXOIS

## SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2018

<b>Membres du Conseil Municipal :</b>	<b>11</b>
<b>Membres en exercice :</b>	<b>10</b>
<b>Membres présents :</b>	<b>8</b>
<b>Membres votants :</b>	<b>10</b>
<b>Membres absents :</b>	<b>2</b>

Le vingt-et-un septembre deux mil dix-huit à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mlle Evelyne MONOT, Maire.

**Étaient présents :** MM. BAUDOT Hugues, COMMUNOD Luc, LACHOT Jean-Louis, PORCHEROT Robert, Mlle CHAVONNAND Laëtitia, Mmes RACLOT Julie (par visioconférence), THIERRY Claire.

**Étaient excusés :** MM. AUZANNEAU Gilles, TOMMY-MARTIN François.

**Pouvoirs :** M. AUZANNEAU Gilles à M. BAUDOT Hugues  
M. TOMMY-MARTIN François à M. PORCHEROT Robert  
Mlle RACLOT Julie à Mlle MONOT Evelyne

**Secrétaire de Séance :** Mme THIERRY Claire.

### RÉFECTION DE LA VOIE COMMUNAL DU CHÂTEAU D'EAU

**27/2018**

Mme le Maire présente les quatre offres reçues pour la réfection de la Voie Communale du Château d'Eau suite à la mise en ligne de l'appel d'offre sur la plateforme Territoires Numériques Bourgogne – Franche-Comté sous la référence 2018-VOIRIE-EAU et dont la date limite de remise des offres était le 11 septembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de retenir l'offre moins-disante de l'entreprise GIBOULOT d'un montant de 32 460,00 € TTC.
- AUTORISE Mme le Maire à signer l'acte d'engagement et toutes pièces nécessaires.

### FRAIS DE CHAUFFAGE DES LOCATAIRES 2017/2018

**28/2018**

Madame le Maire présente le calcul des frais de chauffage pour les locataires des logements communaux, dont les soldes pour l'année 2017/2018 s'établissent comme suit :

Mme CLERC : reste à payer de 432,25 €  
M. HENRY : solde en sa faveur de 160,86 €  
M. LAGNEAU : solde en sa faveur de 88,40 €

D'autre part, les nouvelles participations mensuelles proposées pour la participation aux frais de chauffage sont les suivantes :

Mme CLERC : 100,00 €  
M. HENRY : pas de provision  
M. LAGNEAU : 50,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les calculs effectués,
- ACCEPTE les nouvelles mensualités de chauffage pour l'année 2018/2019,
- AUTORISE Madame le Maire à établir les titres correspondants.

### FRAIS DES ÉCOLES 2017/2018

**29/2018**

Madame le Maire présente la répartition des frais de gestion engendrés par les écoles de la commune pour l'année scolaire 2017/2018.

Après avoir consulté le récapitulatif de ces frais et la répartition par commune au vu du nombre d'élèves respectifs, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE le montant des frais de gestion pour l'année scolaire 2017/2018 à 801,42 € par élève,
- CHARGE Madame le Maire de recouvrer les sommes correspondantes auprès de chaque commune concernée dès retour des certificats signés.

### PRIX DES PHOTOCOPIES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de facturer le prix des photocopies comme suit à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 :

30/2018

- 
- \* 0,10 € la photocopie en noir et blanc au-delà de cinq copies
  - \* 0,25 € la photocopie couleur
- 

**PRÊT DES BARNUMS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix « Pour », 1 voix « Contre » et 2 abstentions :

31/2018

- ACCEPTE de prêter à titre gratuit les barnums communaux aux habitants de Villy et pour des manifestations dans la commune mais avec dépôt d'un chèque de caution de 400 €.
- 

**QUESTIONS DIVERSES**

\* **Changement de porte**

Le Conseil Municipal accepte le devis de M. BARRET d'un montant de 720,00 € pour le changement de la porte de la remise arrière du logement de la Poste.

\* **Remplacement des huisseries de la cure**

Le Conseil Municipal décide de remplacer toutes les huisseries de la cure dans le cadre du projet Villages Côte d'Or 2019. Cette opération est subventionnable à 50 % avec un plafond de 10 000 €.

\* **Préparation du centenaire du 11 Novembre**

Le Conseil Municipal décide de profiter du centenaire pour donner lecture d'un document fourni par le Conseil Départemental concernant les combattants du village tombés pendant la Grande Guerre.

\* **Projet de la Scie**

Le Conseil Municipal décide de prévoir une réunion le 10 octobre avec le cabinet HOGÉ pour valider les dernières modifications avant l'APD.